



Forfaitisation des charges / Charges réelles

Par **MSVV**, le **27/11/2012** à **15:10**

Bonjour,

Ma question concerne la forfaitisation et les charges réelles en cas de location.

Si on applique durant toute la durée de la location le paiement des charges réelles, est-il possible au départ du locataire de passer à la forfaitisation une fois que la régularisation a été faite ?

Autrement dit, un locataire peut-il réclamer l'application de la forfaitisation en sa faveur une fois qu'il y a eu une régularisation des charges alors que durant toute la location il a payé les charges réelles? Si oui, dans quel délai ? Sur quels textes peut-on s'appuyer ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.